

La demande d'interpellation est appuyée par les députés suivants:

Akeret, Albrecht, Birrer, Blunschy, Bommer, Carruzzo, Dürr, Fontanet, Franzoni, Grolimund, Hagmann, Hürlimann, Koller Arnold, Leutenegger, Müller-Lucerne, Oehler, Primborgne, Rippstein, Rüttimann, Schuler, Schütz, Stadler, Thalmann, Tissières, Trottmann, Wilhelm, Wyer, Ziegler-Soleure. (28)

174. (12033) Meyer Hélène – Sécurité aux passages à niveau (19 juin 1974)

La population de notre pays ne parvient pas à comprendre pourquoi, compte tenu des connaissances actuelles sur le plan technique, le problème de la sécurité aux passages à niveau n'est pas encore résolu, ni pourquoi des accidents mortels s'y produisent toujours. Le Conseil fédéral est invité par conséquent à répondre aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure le programme décennal, qui a été mis sur pied en 1963 à partir d'une étude des priorités élaborée à l'époque, a-t-il été mené à chef? Le but assigné à ce programme était en effet d'assainir 798 passages à niveau dangereux.
2. A qui incombe la responsabilité de signaler efficacement l'existence d'un passage à niveau lorsque celui-ci n'est plus assez visible, par suite de travaux d'entretien de la chaussée ou en raison de l'aménagement de passages aériens ou souterrains?
3. Dans d'autres pays, les haltes de sécurité et la signalisation y relative ont rendu de précieux services. Cette mesure a semble-t-il permis de réduire fortement le nombre des accidents de la circulation. Le Conseil fédéral n'est-il pas aussi de l'avis qu'il conviendrait de mettre en garde le conducteur de véhicule à moteur en installant des panneaux stop, et qu'il faudrait attirer son attention sur la responsabilité qu'il encourt personnellement lorsqu'il franchit les passages à niveau? Il semble bien que l'allusion que le Conseil fédéral a faite autrefois au manque de mobilité des tracteurs soit aujourd'hui anachronique en raison des progrès accomplis par la technique.

La demande d'interpellation est appuyée par les députés suivants:

Auer, Baumberger, Blunschy, Bommer, Breitenmoser, Brosi, Cantieni, Hagmann, Hubacher, Hürlimann, Jelmini, Kaufmann, Künzi, Lang, Lardelli, Muheim, Müller-Lucerne, Nauer, Oehler, Renschler, Röthlin, Rüttimann, Sauter, Schmid-St-Gall, Schuler, Stadelmann, Thalmann, Trottmann, Tschopp, Uchtenhagen, Widmer, Wilhelm, Wyer, Ziegler-Soleure, Zwygart. (35)

175. (12113) Müller-Zürich – Evaluation des avions (1^{er} octobre 1974)

En raison du crédit de programme portant sur plusieurs centaines de millions de francs qu'exige le plan d'équipement de notre flotte aérienne, je demande au Conseil fédéral de préciser:

1. Comment il apprécie la puissance de feu et l'efficacité des canons de bord du F-5 E Tiger II:
 - a. Pour le combat aérien;
 - b. Pour l'appui tactique au sol contre des véhicules fortement blindés, par rapport aux avions de chasse les plus modernes.
2. S'il estime recommandable, possible et souhaitable, compte tenu des considérations ci-après, de monter sous la cellule un canon-nacelle de 30 mm avec projectiles perforants de 360 g, d'une plus grande efficacité, au lieu du canon de 20 mm.

3. S'il est disposé à équiper à titre d'essai, comme prototype, un F-5 E Tiger II avec un canon KCA de 30 mm en nacelle (conteneur extérieur) et à déterminer ainsi les avantages et désavantages de cette substitution.
4. S'il est disposé à s'assurer par contrat une option grâce à laquelle il pourrait, après la livraison d'une première série ou, au plus tard, d'une seconde série de F-5 E Tiger II, acheter avec une réduction de prix correspondante ces avions sans les deux canons M-39 A 3, pour y monter un canon de 30 mm.
5. S'il est prêt à accorder une attention particulière au problème soulevé par cette interpellation dans son message concernant l'acquisition d'un nouvel avion de chasse.

La demande d'interpellation est appuyée par les députés suivants:

Albrecht, Bräm, Breny, Bretscher, Hagmann, Jaeger-Bâle, Keller, Naegeli, Reich, Sauter. (10)

× 176. (12056) Nauer – EPF de Zurich. Centre du Hönggerberg (27 juin 1974)

Depuis le semestre d'hiver passé, le centre du Hönggerberg de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich est en exploitation. La plus grande partie des étudiants, du personnel enseignant et des chercheurs qui y exercent leur activité s'expriment en termes élogieux sur les locaux de travail et leur aménagement.

Malgré cela, d'autres appréciations moins flatteuses ont également été émises lors de la cérémonie d'inauguration. C'est ainsi qu'on critique sévèrement le caractère monumental de l'architecture et qu'on met en doute la justesse de la conception des bâtiments d'enseignement.

Le Conseil fédéral est donc prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que d'importants bâtiments ont été construits ou sont encore en voie d'être construits au Hönggerberg alors qu'une bonne partie de ceux qui devaient les utiliser selon les prévisions initiales font défaut?
2. Le développement des divisions II (ingénieurs civils) et VIII (génie rural et mensurations), pour lesquelles on avait prévu les locaux construits mais non utilisés actuellement, ne devrait pas, de loin, correspondre aux besoins déterminés par les planificateurs responsables des constructions. Quelles sont les causes des erreurs commises dans les prévisions et pourquoi n'a-t-on pas adapté en temps voulu l'ampleur des constructions à l'évolution effective des conditions?
3. Pour que les locaux inutilisés puissent être occupés, on se propose de transférer au Hönggerberg la division d'architecture. Or les professeurs et les étudiants ont déposé un recours contre ce transfert. Les raisons invoquées sont difficiles à réfuter objectivement. Si la division d'architecture restait dans ses locaux actuels, que faudrait-il prévoir pour que les locaux du centre du Hönggerberg dont l'utilisation semble difficile puissent être réservés à un usage convenable?
4. A quel usage pense-t-on réserver les locaux actuellement occupés par la Division d'architecture dans le bâtiment principal de l'EPF de Zurich si cette division était transférée au Hönggerberg?
5. Certaines comparaisons avec les nouveaux bâtiments de l'Université de Lausanne, à Dorigny, laissent supposer que leur prix de construction est nettement plus avantageux que celui des bâtiments du centre du Hönggerberg. Cette supposition correspond-elle à la réalité et, si tel est